

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL114

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure

ARTICLE 13

- I. - À la dernière phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots : « plus proche » le mot : « prochain ».
- II. - En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 10 et 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.